
Discours de la députation de la société populaire de Colmar (Haut-Rhin) qui rend hommage aux travaux de la Convention et annonce des dons pour les défenseurs de la patrie, et réponse du Président, lors de la séance du 26 germinal an II (15 avril 1794)

André Amar

Citer ce document / Cite this document :

Amar André. Discours de la députation de la société populaire de Colmar (Haut-Rhin) qui rend hommage aux travaux de la Convention et annonce des dons pour les défenseurs de la patrie, et réponse du Président, lors de la séance du 26 germinal an II (15 avril 1794). In: Tome LXXXVIII - Du 13 au 28 germinal an II (2 au 17 avril 1794) pp. 601-602;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1969_num_88_1_29865_t1_0601_0000_14

Fichier pdf généré le 01/02/2023

22

Le citoyen Thierriet, député, demande un congé de deux décades, pour vaquer à des affaires de famille.

La convention nationale accorde le congé (1).

[Paris, 26 germ. II] (2).

« Citoyen président,

Une mère malade, une épouse mourante, ma famille abandonnée, réclament ma présence et mes soins et me forcent de demander un congé de deux décades, je te prie de consulter la Convention nationale et de bien vouloir lui dire que le Comité de sûreté générale est instruit des raisons qui me mettent dans le cas de quitter mon poste pour ce délai. S. et F. »

THIERRIET.

23

La commune de Lury, district de Vierzon, département du Cher, offre à la patrie, pour ses défenseurs, 4 chemises et 136 liv. en assignats. « Restez à votre poste, dit-elle, contre les tyrans, les esclaves et les conspirateurs : notre département vous forge le fer et la foudre pour les écraser ».

Mention honorable et insertion au bulletin (3).

[Lury, 17 germ. II] (4).

« Représentants du peuple,

Une petite commune du département du Cher offre à la patrie pour ses défenseurs, 4 chemises et 136 liv. en assignats; le tribut de la veuve et le denier du pauvre ont fait partie de cet hommage. Les habitans de Lury, tous agriculteurs, tous républicains, n'ont tous qu'une âme brûlante du saint amour de la liberté. Continuez, Représentans, de la défendre à votre poste contre les tyrans, les esclaves et les conspirateurs. Notre département vous forge le fer et la foudre pour les écraser. Régénérateurs des nations, n'accordez de trêve à nos ennemis que quand tous les peuples jouiront des douceurs d'une République universelle. S. et F. »

BERNARD (*maire*), LECONTE (*off. mun.*), VILLANTROYS (*secrét.*), ROUSSEAU (*notable*), CARTIER (*agent nat.*).

24

Un secrétaire fait lecture du procès-verbal de la séance du 17 germinal; la rédaction en est adoptée (5).

- (1) P.V., XXXV, 240. Décret n° 8798.
- (2) C 298, pl. 1031, p. 12.
- (3) P.V., XXXV, 240 et 350.
- (4) C 297, pl. 1028, p. 9.
- (5) P.V., XXXV, 241.

25

Une députation de la société populaire de Colmar, département du Haut-Rhin, paroît à la barre de la Convention; l'orateur prononce un discours énergique, où il rend hommage aux travaux des représentans du peuple : « Recevez, dit-il, les bénédictions de nos concitoyens, pour le décret salutaire, qui donne un instituteur de langue française à chaque commune où l'on avoit coutume de parler un idiôme étranger : nos enfans plus heureux que leurs pères, ne balbutieront plus en exprimant leurs sentimens républicains; Français par le langage, comme par le cœur, ils connoîtront vos décrets bienfaisans dans leur pureté primitive. Les travaux du salpêtre se continuent avec succès; les contributions se payent avec joie, et nos concitoyens ont partagé avec leurs frères d'armes jusqu'à leur dernier morceau de pain. Les biens ci-devant ecclésiastiques sont presque tous vendus, et la vente de ceux des émigrés s'avance. Le produit excède de beaucoup les évaluations, et chaque coup de canon tiré de l'autre côté du Rhin, opère de nouvelles mises » (1).

L'ORATEUR de la députation, Citoyens représentans,

La Société populaire de Colmar, département du Haut-Rhin, nous charge d'être auprès de vous les organes du dévouement qui l'anime et de vous dire que dans le poste qu'elle occupe sur l'une des extrémités de la République, elle n'a cessé de fixer ses regards sur vous, Législateurs, qui, supérieurs aux événement ne laissez aux tyrans et aux traîtres que la mort ou la rage d'avoir médité des crimes inutiles.

Tandis que votre surveillance et votre justice atteignent et frappent tous les conspirateurs malgré les masques divers dont ils se couvrent, vous assurez en même temps par des lois sages et bienfaisantes le bonheur de la génération actuelle et des générations futures, en l'établissant sur les bases solides de la vertu et des lumières. Vous rendez l'instruction commune à tous les Français, afin que dans aucune contrée de la République les torches du fanatisme ne puissent désormais obscurcir le flambeau de la raison. Recevez par notre organe les bénédictions de nos concitoyens pour le décret salutaire qui donne un instituteur de langue française à chaque commune où l'on avoit jusqu'ici coutume de parler un idiome étranger. Nous enfans, plus heureux que leurs pères, ne balbutieront plus, en exprimant leurs sentimens républicains. Français par leur langage comme par leur cœur, ils connoîtront vos décrets bienfaisans dans leur pureté primitive et leurs frères de l'intérieur n'auront plus besoin d'intermédiaire pour fraterniser et se concerter avec eux sur le salut commun.

Au reste, Citoyens représentans, le peuple de nos contrées a prouvé qu'il est Français et

- (1) P.V., XXXV, 241. J. Sablier, n° 1260; Bⁱⁿ, 26 germ. (suppl^t); Ann. patr., n° 470.

digne de l'être. Depuis le mois de juillet 1790, il garde et défend gratuitement les bords de ce fleuve qui sert de barrière contre nos féroces ennemis; il n'en a pas moins fourni de nombreux défenseurs aux armées; nos femmes rivalisent avec leurs époux, leurs frères et leurs enfants s'occupent sans relâche au soulagement de ceux qui cimentent de leur sang les fondations de la République; les travaux du salpêtre se continuent avec succès, les contributions se payent avec joie et nos citoyens ont partagé avec nos frères d'armes jusqu'au dernier morceau de leur pain. Les biens ci-devant ecclésiastiques sont presque tous vendus et la vente de ceux des émigrés s'avance, leur produit excède de beaucoup les évaluations, quoique fort hautes, et chaque coup de canon lâché de l'autre côté du Rhin opère de nouvelles mises. Nous ne vous entretenons pas de nos dons patriotiques, puisque les sacrifices que nous faisons sur l'autel de la patrie sont pour nous autant de jouissances que nous nous procurons. Nous vous observons cependant, Législateurs, qu'il a été fabriqué dans les ateliers du seul district de Colmar dans l'espace de quelques mois pour l'habillement des volontaires : 2,084

habits, 2,620 vestes, 3,444 culottes, 3,263 guêtres, 598 chemises, 686 bas et 12,412 paires de souliers.

A notre retour, Pères de la patrie, nous dirons à nos combattants que nous l'avons vue cette Convention qui n'est plus que Montagne d'où jaillit et le bonheur des Français et la foudre qui renverse les ennemis de la liberté. Nous leur dirons que nous les avons vus, ces sages imperturbables, au milieu de tous les orages qui, d'une main, ont enchaîné les vices aristocrates et de l'autre ont mis à l'ordre du jour les vertus populaires. Nous leur dirons que le Sénat qui préside aux destinées de la France a rejeté de son sein l'immoralité et la corruption et que nos législateurs ne rivalisent entre eux que de vertus.

Nous vous conjurons donc, au nom de nos frères, de rester à votre poste, d'assurer aux Français la liberté avec l'ordre, le gouvernement avec les mœurs, le bonheur avec la vertu, et nos ennemis entendront prononcer leur arrêt de mort dans le cri universel immortel de Vive la Montagne, Vive la Convention, Vive la République ! (1).

F. LUCÉ, HAUSSMANN, J. ULRIC.

[Pièces d'habillement fabriquées dans les ateliers du district]

Habits	Vestes	Culottes	Guêtres noires	Guêtres blanches	Chemises	Chap ^z	Bas	Souliers	Sacs de peau	Caisse	Drap	Sabots
684	1,315	1,415	959	200	598	116	539	8,992 500 342	650	54	2	1,347 500
1,330 70	1,122 183	1,277 752	954 800	350		9	147	982 1,596	328		4	1,063
2,084	2,620	3,444	2,713	550	598	125	686	12,412	978	54	6	2,910

UN MEMBRE fait l'énumération des services rendus à la République par les citoyens du Haut-Rhin, plus empressés d'agir que de parler, et qui dans le commencement de la Révolution ont presque tous servi à leurs frais (1).

LE PRESIDENT répond :

Vous avez terrassé le fanatisme sacerdotal pour y substituer les idées simples et touchantes de l'Être suprême. Des prêtres orgueilleux, des moines voués à la pauvreté possédaient des richesses immenses dans une des plus belles contrées de la République; leurs biens sont devenus le patrimoine des défenseurs de la patrie, de tous ceux qui ont des droits à la reconnaissance et aux secours de la nation. Ainsi la justice des représentants du peuple a rendu à l'humanité, à la chose publique, ce que l'imposture et la superstition lui avaient dérobé pendant une longue suite de siècles.

Vous avez rendu de grands services à la chose publique; continuez à maintenir l'esprit public à la hauteur où vous l'avez élevé. Faites respecter les principes et les mœurs;

restez constamment unis à la représentation nationale, car elle a fait son devoir; chaque jour elle donne des preuves les plus éclatantes de la justice qui la dirige. Qui osera maintenant résister à sa voix, lorsque, par sa conduite, elle présente le tableau des vertus qu'elle recommande? des traîtres, des hommes corrompus, ennemis de tout ce qu'il y a de plus respecté sur la terre; mais ils seront frappés de mort, et l'égalité triomphera. Vos sentiments énergiques nous font connaître en vous d'intrépides défenseurs de la liberté. Entrez donc dans son sanctuaire asseyez vous avec les amis les plus sincères des droits du peuple, ils vous voient avec satisfaction parmi eux (2).

La députation est admise à la séance, au milieu des applaudissemens.

La mention honorable et l'insertion, en entier, de l'adresse et de la réponse au bulletin, sont décrétées (3).

(1) *Audit. nat.*, n° 570, p. 3.

(1) C 298. pl. 1043, p. 10, 11, 12.

(2) Bⁱⁿ, 26 germ. (suppl^t).

(3) P.V., XXXV, 241.